



NOUVELLE CHARTE DU CAP/BORNNY

COLLECTIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE SUR METZ-BORNNY

I. Rappel historique :

Depuis 2012, suite à la présentation des programmes du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) par la Direction Départementale de Cohésion Sociale de la Moselle et par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, 10 associations du quartier de Metz-Bornny, concernées par les questions liées à la parentalité, à l'éducation des enfants, et le coordonnateur du réseau ECLAIR de l'Education Nationale se sont constitués en un collectif qu'ils ont appelé : CAP/Bornny pour Collectif d'Accompagnement à la Parentalité sur Metz-Bornny.

En 2015, ce collectif s'est doté de sa première « Charte » signée par l'ensemble des représentants légaux des structures le composant. Celle-ci posait les valeurs du collectif, son fonctionnement et introduisait son projet phare : le Printemps des Familles.

Fin 2016, le collectif constate que le mode de fonctionnement du groupe est à revoir. Trop de partenaires n'assistent plus aux réunions ni au Printemps des Familles. Le projet s'essouffle. De plus, certaines des associations ont rencontré de grosses difficultés, leurs représentants auprès du collectif sont partis, et n'ont pas toujours été remplacés ; parfois même l'association a déposé le bilan.

Souhaitant pourtant continuer un travail au long-cours sur les questions de parentalité, nécessaire auprès des familles du quartier, 11 associations de Metz-Bornny, dont certaines sont présentes depuis l'origine de ce projet, et le coordonnateur REP+ de l'éducation nationale, ont décidé de reprendre les travaux du CAP/Bornny et de proposer une mise à jour de sa Charte. Ils y ont travaillé lors de la saison 2017/2018.

En 2019, le CAP/BORNNY fête son 7^{ème} anniversaire : l'âge de raison ?!

II. Nos « valeurs » :

Le CAP/BORNNY reconnaît la place de chacun des parents.

Le CAP/BORNNY reconnaît chacun des parents en tant qu'éducateur de son/ses enfant(s).

Le CAP/BORNNY reconnaît la diversité des structures familiales et des formes d'exercice de la parentalité.

Le CAP/BORNNY n'accepte aucune forme de prosélytisme, qu'il soit religieux, philosophique ou politique.

III. Nos objectifs :

Le CAP/BORNY a pour objectif de valoriser les rôles et les compétences des parents.

Le CAP/BORNY va à la rencontre, accueille et accompagne chaque parent (dans sa singularité).

Le CAP/BORNY encourage la communication, les échanges, les pratiques, etc.

Le CAP/BORNY encourage la formation entre professionnels et bénévoles des structures qui le compose.

Le CAP/BORNY participe à l'animation locale, voire départementale.

Le CAP/BORNY organise un événement annuel.

IV. La Gouvernance :

Ici, le CAP/BORNY veut préciser son mode de fonctionnement.

A. Entrée dans le CAP/Borny :

Pour entrer dans ce collectif, il faut **respecter et approuver ses valeurs**.

Il est nécessaire de travailler en **lien avec la parentalité**.

Il faut **être coopté** après un vote en réunion à l'unanimité.

L'appartenance au CAP/Borny, après cooptation et signature de la présente Charte, est **acquise pour une année tacitement renouvelable**.

B. Sortie du CAP/Borny :

La sortie du collectif peut être **volontaire** : il faudra alors envoyer un mail ou un courrier au CAP/Borny, à La Passerelle et/ou à La Maison d'Anjou.

Elle peut être prononcée pour **non-respect de l'engagement annuel** : un point à chaque réunion de rentrée sera fait précisant les engagements de chacun pour l'année à venir.

Elle peut être prononcée pour **non-respect d'une valeur** : une réunion extraordinaire du CAP/Borny est alors convoquée, après discussion, une exclusion peut éventuellement être décidée¹.

C. Les réunions :

Le **secrétariat** du CAP/Borny sera assuré par La Passerelle et/ou La Maison d'Anjou.

Les **lieux de réunions** seront tournants entre les participants.

L'**animation des réunions** est confiée à La Passerelle et/ou La Maison d'Anjou en collaboration avec d'autres.

Les **invitations** aux réunions, et les rappels, seront envoyés par La Passerelle et/ou La Maison d'Anjou.

L'**ordre du jour** des réunions sera défini en fin de réunion pour la prochaine. En cas d'oubli, La Passerelle ou La Maison d'Anjou proposeront un Ordre du Jour par une consultation par mail.

D. Gestion de conflits :

Il appartient au groupe de gérer ses conflits internes.

Il sera proposé un temps consacré à cette thématique en réunion.

E. Prises de décisions :

Pour toutes les décisions, le CAP/Borny cherchera le **consensus**, qui se fera de manière collégiale.

Si une décision doit être prise par vote, par défaut, ce vote sera fait à main levée à la majorité (50% +1 des voix des présents). Le quorum n'est pas demandé.

Il est permis une représentation, limitée à **un pouvoir par structure**, envoyée avant la réunion à la structure recevant ce pouvoir et, en copie, à La Passerelle ou à La Maison d'Anjou. (Si le pouvoir est confié à La Maison d'Anjou, il faut mettre La Passerelle en copie, et vice-versa)

Seules les décisions relatives à une **exclusion** se feront à la **majorité des deux-tiers**. Le quorum n'est pas demandé, mais souhaitable.

¹ voir la partie E sur les prises de décisions

F. Les projets :

Tous les membres du CAP/Borny s'engagent, pour tous les projets proposés et portés au nom de celui-ci, au respect des valeurs et des objectifs de la présente Charte.

Tous les membres du CAP/Borny s'engagent à **participer à l'évènement annuel** du collectif, aujourd'hui appelé le « Printemps des Familles ».

V. **Nos partenaires :**

A ce jour, l'unique partenaire, tant au niveau financier qu'au niveau éducatif, de soutien, de terrain, du CAP/Borny est la Ville de Metz au travers de ses services de la Petite Enfance, du Programme de réussite éducative, de la Politique de la Ville.

Le CAP/Borny reste ouvert à d'autres partenariats institutionnels et soutiens financiers.

Le CAP/Borny peut également conclure des partenariats temporaires si ceux-ci servent ses objectifs et ne sont pas contraires à ses valeurs.

Les nouveaux partenaires, ou les éventuelles pistes de partenariats, seront soumis aux membres du CAP/Borny en tenant compte des modalités fixées par la présente Charte.

VI. **Les membres du CAP/Borny et signataires de la Nouvelle Charte :**

1. **AIEM**

M. Denis REINERT, Président

4. **Contact Moselle**

Mme Michèle KAAS, Présidente

2. **Association des Laotiens de Moselle**

Mme Outhida BOULOM,
Présidente

5. **Famille Lorraine de Metz-Borny**

Mme Marie-Jeanne THUILLIER,
Présidente

3. **Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny**

Docteur Pascal DEFIVES, Président

6. **La Passerelle**

M. Alain PIDOLLE, Président

7. La Puce à l'Oreille

M. Jean Claude WEISDORF,
Président

10. PEP57

M. Hervé PRITRSKY, Président

8. Maison d'Anjou

Mme Marie-Jeanne THUILLIER,
Présidente

11. UDAF

Docteur Alix FIORLETTA, Président

9. Metz Pôle Services

Maître Michel VORMS, Président

12. Education Nationale

M. Paul GERBER, Inspecteur